

Révision : Les Marchandises

Vrai ou faux ?

- 1) Lorsqu'il n'y a pas de variation des stocks, PRAMA et PRAMV sont identiques.
- 2) Durant l'année, j'utilise le compte *variation de stock*.
- 3) Le solde du compte *Ventes Marchandises* s'appelle le CAB.
- 4) Le PRAMV + le BB = le CAN.
- 5) Les escomptes sont comptabilisés dans le compte *Déductions obtenues*.
- 6) S'il n'y a pas de rabais obtenus, Les achats marchandises + les frais d'achats = PRAMA.
- 7) A la clôture, la variation de stock doit faire l'objet d'une écriture comptable.
- 8) Les rabais-remises accordées peuvent figurer soit du côté *charges*, soit du côté *produit*.
- 9) La marge brute – les autres charges = bénéfice net.
- 10) Il est obligatoire de séparer son compte de résultat en 2 degrés au moins.

Théorie (ajouter le mot qui manque – plusieurs réponses possibles).

Le calcul des marchandises permet de déterminer si l'activité d'achat et de _____ de
marchandise rapporte de l'argent à l'entreprise.

Lorsqu'on _____ de la marchandise, elle nous coûte au final un prix différent que le
prix catalogue (appelé prix _____). Les frais _____ et les déductions
_____ doivent être prises en compte. On trouve ainsi le PRAMA.

Si l'on regarde du côté des rentrée d'argents, le prix catalogue auquel nous facturons ne
corresponds pas au prix _____. Il faut prendre en compte les déductions _____.

Journalisation en cours d'exercice

Les écritures suivantes ont lieu au sein de l'entreprise LODH SA (Les Oliviers De Harry SA), une
entreprise spécialisée dans la commercialisation d'huiles d'olives bio à Genève. (la société n'est pas
assujettie à la TVA, on commence soft).

- 1) Le 17 janvier, nous achetons des marchandises pour CHF 450.-. Il faut prendre en compte
que CHF 50.- de ce total sont des frais de transports. Le tout sera payé à 30j.
- 2) Nous envoyons une facture, le 17 janvier, concernant des marchandises, pour CHF 650.-. Le
client est sympathique et nous lui accordons CHF 50.- de remise.
- 3) Nous payons la facture n°1 le 20 janvier et bénéficions d'un escompte de 4%.
- 4) Le client n°2 se plaint de la mauvaise qualité des produits achetés. Nous lui accordons un
rabais de 10% sur le prix catalogue.
- 5) Le client n°2 paie sa facture, le 25 janvier, par virement postal, avec un escompte de 3%.
- 6) Nous réglons à la douane des frais liés à nos achats de marchandise, CHF 500.- en espèces.
- 7) Un client nous paie par virement bancaire, il nous devait CHF 56'000.- et il a obtenu 10% de
rabais et 5% d'escompte.

Journalisation de clôture

Au sein de la même société, comptabiliser les écritures suivantes au 31 décembre.

- 1) Des marchandises ont déjà été reçues (et la facture comptabilisée) mais le paiement
n'interviendra qu'en janvier prochain, pour CHF 800.-.
- 2) Le stock de marchandise a diminué de CHF 45'000.- durant l'année.
- 3) Nous avons commandé de la marchandise pour CHF 34'000.- et avons déjà comptabilisé la
facture que nous avons reçue. Malheureusement, la marchandise ne sera livrée que
l'année prochaine.

Construction du compte de résultat

1) Etablir un compte de résultat annuel aussi détaillé que nécessaire à l'aide des informations suivantes :

- Nous avons vendu durant la période 24'000 bouteilles d'huiles à CHF 50.- pièces.
- Nos fournisseurs nous accordent en moyenne un rabais de 5%
- Nous avons accordé 10% de rabais à la moitié de nos clients. L'autre moitié n'a rien obtenu.
- Nos achats se sont montés à 30'000 bouteilles d'huiles à CHF 30.- (prix net)
- Notre stock a augmenté de 6'000 bouteilles d'huiles à CHF 30.-
- Il y a lieu de prendre en compte des frais de douane (à l'achat) pour CHF 2'000.-
- Les salaires payés se sont élevés à CHF 10'000.- par mois.
- L'intérêt brut de nos comptes bancaires s'est élevé à CHF 45.-
- Il y a d'autres charges d'exploitation pour CHF 105'000.- (salaires non compris).
- Nous avons un immeuble, qui nous a rapporté CHF 60'000.- de loyers encaissés (et dont les coûts sont d'environ ¼ des recettes.
- Voilà c'est tout !

2) Etablir un compte de résultat annuel aussi détaillé que nécessaire à l'aide des informations suivantes :

(attention ! exercice tordu !)

- Nos achats sont moitié moins élevés que nos ventes.
- Nos frais d'achats sont de 10% de nos achats
- Nos déductions obtenues sont de 5% de nos achats
- La variation de stock correspond à CHF 30'000.- (côté charges).
- Le PRAMV est 70% plus petit que le CAN
- Le PRAMA correspond au 80% du PRAMV
- Nous n'accordons pas de rabais.
- Les autres charges d'exploitation sont de CHF 70'000.-.